SNU ipp

Fédération Syndicale Unitaire

BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

SEPTEMBRE 2009
ISSN 1245-1568

Ils veulent nous diviser, unissons-nous !

Là ou le gouvernement tente d'individualiser les comportements et les réactions, de diviser les salariés, nous avons la responsabilité de remettre du collectif. Dans nos actions et dans notre réflexion.
Pour construire ce « tous ensemble » que nous espérons toutes et tous, commençons par nous retrouver entre collègues de travail. Le SNUipp-FSU organise 12 réunions d'information syndicale durant le trimestre. Venez vous y informer, donner votre avis, exprimer votre point de vue. C'est notre façon de faire du syndicalisme : à partir des gens qui « font l'Ecole » jour après jour, qui étaient là avant Chatel et seront encore là après. Faites vivre le contrepoids syndical. Nous avons des devoirs mais aussi des droits ! Participez aux réunions et syndiquez-vous !

Emmanuel TRIGO,
Secrétaire général

Participez aux réunions d'info syndicale

Modèle de lettre à envoyer à l'IEN pour les RISTT
(Réunions d'Information Syndicale sur le Temps de Travail)
Ecole .....
À (Madame l'Inspectrice) - (Monsieur l'Inspecteur) de l'Education Nationale
Objet : Participation à la RISTT
(Madame l'Inspectrice) - (Monsieur l'Inspecteur),
En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le mercredi ..... à.....
A ..... le .....
Signature

Participez nombreux aux réunions syndicales. Nous avons des devoirs mais aussi des droits. Faisons les vivre !

- Pour les réunions organisées durant des concertations ou animations pédagogiques, envoyez la lettre ci contre.
- Une attestation de présence sera remise à chaque participant afin qu'il puisse déduire ces 3 heures si elles sont effectuées durant un mercredi « libre ».

A l'ordre du jour : actualité éducative et sociale, réactions dans vos écoles et suites à donner.

Mercredi 30 septembre de 9h à 12h

- **LA SEYNE** Ecole maternelle Jean ZAY
- **TOULON** Ecole des Trois quartiers
- **LE VAL** Ecole élémentaire

Mercredi 14 octobre de 9H à 12H

- **DRAGUIGNAN** salle polyvalente
- **CARNOULES** Ecole élémentaire
- **FREJUS** Ecole élémentaire H.FABRE

Mercredi 21 octobre de 8H30 à 11H30

- **HYERES** Ecole élémentaire Des îles d'or
- **SAINT CYR** Ecole élémentaire Jean de Florette
- **LA GARDE** Ecole élémentaire Zunino 2

Mercredi 18 novembre de 9h à 12h

- **A.S.H.** Collège Bosco La Valette
- **PLAN DE LA TOUR** Ecole élémentaire Aumeran
- **ROUGIERS** Salle La Caudière

Sommaire

Page 1 Édito, RISTT.
Page 2 Action, actualités.
Page 3 CTPD, réunions du SNUipp.
Page 4 CAPD 28 août.
Page 5 CAPD 7 septembre.
Page 6 Promotions.
Page 8 Bulletin d'adhésion.

Directeur de la publication
André TOUVIER
Mensuel : n° 205
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire :
0 510 S 07337
Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr
Site : http://83.snuipp.fr

Le 7 octobre, journée internationale d'action

Le SNUipp appelle les personnels des écoles à participer aux initiatives varoises.

Les syndicats CFDT, CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunis le 8 septembre au niveau national dans la continuité de l'intersyndicale initiée depuis octobre 2008. Quoiqu'en disent les augures sur la sortie de la crise, les dégâts économiques et sociaux s'aggravent, ce qui rend d'autant plus urgentes les réponses en matière d'emploi et de lutte contre les inégalités, alternatives aux choix patronaux et gouvernementaux actuels. C'est pour cela qu'elles conviennent de continuer à agir ensemble. Elles se retrouveront le 28 septembre. Le 7 octobre est la journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent, à l'appel de Confédération Syndicale Internationale. Les Organisations Syndicales appellent les salariés à y participer massivement. Dans le Var, une première réunion s'est tenue le 9 septembre (FO et CFTC invités, ne sont pas venus). Le SNUipp-FSU appelle les personnels des écoles à participer aux initiatives varoises du 7 octobre selon les modalités unitaires qui sont en cours d'élaboration et seront communiquées ultérieurement.

« Rentrée » de la FSU du Var le 28 août dernier

La FSU reçue par le nouvel IA

Rencontre le 9 septembre dernier.

La délégation de la FSU est intervenue sur la situation de l'académie et du Var : manque de moyens, lanterne rouge, problème du dialogue social, droit syndical, projet académique, problème du remplacement, etc. L'IA s'est dit plus nuancé sur le manque de moyens, qu'il ne considère être qu'un élément parmi d'autres, dans un cadre national qui se déclinera dans le département. Selon lui, le « projet académique » sera arrêté en janvier par le recteur. Concernant les écoles, l'IA s'est dit insatisfait de la situation actuelle dans le Var (stages annulés l'an dernier faute de remplaçants, par exemple). Les 70 TMBFC ont été accueillis à l'IA à la rentrée. La nouvelle stratégie de l'IA consisterait à ne plus organiser de stages en janvier/février (pic maladie, besoin des remplaçants) et répartir les TMBFC en trois secteurs de 20 à 25 personnels, un contingent étant consacré aux stages et les autres aux divers besoins de remplacement. Le SNUipp-FSU revendique le droit à la FC pour tous et dans les meilleures conditions possibles, avec le maintien du nombre intégral de stages.

Concernant le « projet académique », pas de note de cadrage pour le moment dans les écoles. 25 thématiques ont été retenues par un groupe de questionnement, soit 45 questions listées. Chaque école choisirait au maximum trois questions à étudier (conseil des maîtres), et aurait la possibilité de travailler sur une question de son choix, non listée. Une 2ème concertation permettrait de rédiger un compte rendu. Les IEN feraient une synthèse de leur circonscription pour la mi-octobre.

Concernant le droit syndical, l'IA a précisé que ce sont bien les syndicats qui gèrent leur calendrier de réunions, au-delà des mercredis sans concertations pédagogiques. Les commissaires paritaires titulaires seront systématiquement remplacés dans leur classe durant les commissions, les suppléants l'étant aussi dans la mesure du possible.

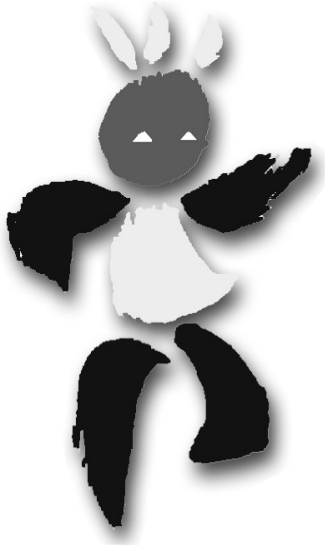

Syndiquez-vous Au SNUipp-FSU !

Collectif varois contre la privatisation de La Poste

Référendum le 3 octobre

Le 4 septembre, les organisations syndicales CGT, FAPT CGT, USR CGT, CFDT, CFDT , FO PTT, SUD PTT, SOLIDAIRES et FSU; les partis politiques PCF et NPA; les associations ATTAC Var Est ont décidé de se constituer en collectif départemental pour la défense du Service Public Postal. Ils appellent les associations ou partis qui n'ont pu être présents à les rejoindre et les citoyens à se mobiliser pour le retrait du projet de loi visant à privatiser La Poste. Ils décident de tout mettre en œuvre pour organiser dans les mairies, devant les bureaux de poste,….une large consultation citoyenne le 3 octobre 2009, relayant ainsi dans le Var, l'initiative du comité National contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le Service Postal.

Bureaux de poste ciblés pour le referendum : ARCS, AUPS, BARJOLS, LE BEAUSSET, BRIGNOLES , CARCES , CAVALAIRE , COGOLIN , CUERS , DRAGUIGNAN , FAYENCE , FREJUS PAL , FREJUS PLAGE , LA GARDE , GAREOULT , HYERES HOTEL DE VILLE , HYERES PAL , LAVANDOU , LA LONDE , LORGUES, LE LUC , LE MUY , OLLIOULES , PIGNANS, LE PRADET, PUGET SUR ARGENS , RIANS , ROQUEBRUSSANNE , SALERNES , SANARY , LA SEYNE BERTHE , LA SEYNE GARIBALDI, LA SEYNE PAL , SIX FOURS , SOLLIES PONT , ST CYR , ST MAXIMIN , ST RAPHAEL , ST TROPEZ , ST ZACHARIE , STE MAXIME , TOULON LIBERTE , TOULON LOUIS BLANC , TOULON PONT DU LAS , TOULON ST JEAN , LA VALETTE DU VAR PAL .

Carte scolaire de rentrée dans le Var

L'IA refuse toujours de communiquer la totalité des chiffres dont il dispose concernant les écoles varoises.

Ce CTPD de rentrée s'inscrit dans un contexte particulier et sans précédent : 14 000 élèves en plus sont accueillis dans les écoles alors que 6000 postes sont supprimés. Le gouvernement persiste dans sa volonté de ne pas remplacer un départ en retraite sur deux et annonce, au budget 2010, 34000 suppressions de postes dans la Fonction publique dont 16000 pour l'Education Nationale.

Dans le Var, les documents fournis par l'administration ne comportaient que certaines situations d'écoles pour lesquelles l'IA propose une mesure d'ouverture ou de fermeture. Le document exhaustif de toutes les écoles existe pourtant. La transparence des opérations de carte scolaire justifie que les membres du CTPD disposent de ce document. Néanmoins, les élus du SNUipp ont pu préparer les travaux de cette commission grâce aux informations fournies par les écoles.

Le SNUipp est intervenu sur toutes les situations proposées par l'IA, faisant rajouter les situations signalées par certaines écoles non listées par l'IA. Alors que les parents d'élèves de l'école Hugo manifestaient sous les fenêtres de l'IA, le SNUipp a demandé qu'une délégation soit reçue immédiatement, faute de quoi les élus du syndicat demanderaient une suspension de séance. Des parents ont ainsi pu s'entretenir avec l'IEN de La Seyne et une élue SNUipp.

Dès à présent serrons-nous les coudes. Provoquons les discussions dans nos salles des maîtres, au portail avec les parents de nos élèves. Mobilisons nous pour agir et gagner. Syndiquez-vous au SNUipp.

Les mesures prises par l'IA

[redacted]

[redacted]

Autres mesures

- Fusion des EEPU Les Issambres et EMPU G.Janer à Roquebrune
- Fusion des EEPU G.Philippe et EMPU G.Philippe à Ramatuelle
- 2 postes de psy fermés (implantations non déterminées)
- 4 postes de rééducateurs non pourvus transformés pour l'année scolaire
- 1 poste de rééducateur Toulon 3 transformé en poste de soutien pour la circo pour l'année scolaire.
- rajout d'un quart de décharge Maitre Informatique dans la circonscription de Cuers afin d'épauler l'IEN chargé de mission TICE.
- implantation provisoire de deux Maîtres formateurs "faisant fonction" à Muraire Toulon et Aguillon Toulon (rattachés au centre IUFM de La Seyne).

S'informer, se former, débattre, agir

Pour s'inscrire, téléphonez au SNUipp Var (04 94 20 87 33). ATTENTION, pensez au délai d'inscription.

Outre notre Université d'Automne qui se tiendra du 23 au 25 octobre à la Londe, cette année encore, le SNUipp met en place un plan de formation syndicale ambitieux, en lien direct avec les questions du moment.
Ces stages sont ouverts à tous les collègues (stagiaires, TMB, membres du RASED, directeurs, …) syndiqués ou non. Nous avons tous le droit à 12 jours de formation syndicale par an, c'est un droit, nous devons le faire vivre !

Stages syndicaux SNUipp

[redacted]

Réunions thématiques ouvertes à tous :

Enseigner hors de France
mercredi 30 septembre, de 14h à 17h à l'école F. Mistral à TOULON

Les promotions : Comment ça marche ?
mardi 13 octobre de 14h à 17h au siège du SNUipp à la Valette (**attention inscription 1 semaine à l'avance**).

Les permutations informatisées
mercredi 20 octobre de 9h30 à 12h00 au siège du SNUipp à la Valette

Liste d'aptitude direction d'école
mercredi 18 novembre de 9h00 à 12 h 00 au siège du SNUipp à la Valette

CAPD du 28 août

Suite du Mouvement et questions diverses.

Après que le SNUipp se soit exprimés sur les conditions des rentrées scolaire et sociale, toutes les nominations étudiées en groupe de travail des mois de juin et juillet 2009 ont été officiellement validées : personnels nommés sur postes de direction, ou sur postes spécialisés, affectation des TRS. L'IA n'a accepté aucun retour sur Mouvement malgré les interventions des élus du personnel du SNUipp. 60 personnes ont été nommées à titre provisoire. Il restait encore plus d'une centaine de collègues sans poste, en surnombre, après cette CAPD.

CAPD DU 28 AOUT 2009

OPERATION TRANSPARENCE 2009-2010 (suite)

Questions diverses abordées par la CAPD à la demande du SNUipp

Pont de l'ascension : après le cafouillage que nous avons connu en mai 2009, le SNUipp a pris les devants et a questionné l'IA sur l'organisation du pont de l'ascension 2010. L'Inspecteur d'Académie s'est dit défavorable à l'organisation d'une journée spécifique dans le département : il attendra des directives ministérielles et nationales.

Ineat : Étant donné la centaine de surnombres (notamment due à la suraffectation de 35 personnes par le biais des permutations informatisées 2009), l'IA ne procèdera pas à des intégrations manuelles avant d'avoir affecté tous les varois sans poste, ce qui renvoie à janvier ou février 2010.

Grippe A : L'IA a rappelé la parution de la circulaire ministérielle au BO du 27/08/09 sur la grippe A et les « gestes barrière ». Les premières recommandations préconisées et qui feront l'objet d'une circulaire adressée aux écoles, sont les suivantes :

- 1 seul cas dans la classe : l'enfant doit être isolé et les parents prévenus rapidement.
- cas groupés (3 dans même classe) : mêmes mesures que précédemment mais si plus de 3 cas sont avérés, il y a une possibilité de fermeture de classe et/ou d'école, pour une durée de 7 jours. Seul le préfet pourra prendre une telle décision et pourra communiquer médiatiquement sur ce sujet.

Le Snuipp est intervenu pour demander la tenue d'un Comité Hygiène et Sécurité dans l'urgence. L'IA a prévu une réunion avec les fédérations de parents d'élèves et les organisations syndicales.

Non titularisation : Le Snuipp a demandé la liste des prolongations, renouvellements et licenciements, et s'est assuré de l'affectation de ces personnes sur des postes compatibles avec leur situation particulière.

60 heures : L'IA a déclaré que les 60h d'aide personnalisée devaient toutes être effectuées devant les élèves et que les heures de préparation de ces aides seront à prendre sur le quota des 24h de concertation. Le Snuipp est intervenu pour dénoncer une interprétation abusive de la note de service du 5/06/09 (« *cet horaire comprend, lorsque cela s'avère indispensable, le temps proportionné nécessaire à son organisation en complément des 24h déjà consacrées par chaque équipe pédagogique à la concertation* »). En effet, celle-ci permet une certaine souplesse quant à l'application de ces aides personnalisées. Le SNUipp ne manquera pas de saisir le ministère sur cette question et soutiendra tous les collègues qui refuseront d'appliquer strictement cette directive départementale.

IPEMF : Le Snuipp est intervenu pour soutenir les demandes de collègues IPEMF qui, suite à une mesure de carte scolaire, perdaient leur poste et les indemnités d'IPEMF : ces derniers demandent l'application de la loi du 3 aout 2009, article 64. L'IA met en doute le lien entre une fermeture de classe et une restructuration d'un service de l'état et demandera une confirmation auprès des services compétents.
La décision du versement de l'ISSR pour les TS est à l'étude au niveau rectoral : L'IA souhaite une harmonisation entre le Var et les Alpes-Maritimes.

Secrétariat des circonscriptions : Le SNUipp a dénoncé les fermetures des postes d'agents administratifs et cette mise en commun des secrétariats qui pénalise le bon fonctionnement des personnels des circonscriptions concernées. Le syndicat a réclamé un poste de secrétaire par circonscription.

CAPD du 7 septembre

Suite du Mouvement et questions diverses, sous la présidence du nouvel IA.

Après la déclaration liminaire du SNUipp-FSU, insistant sur le respect des personnels et la nécessité d'un vrai dialogue social, la CAPD a examiné la suite du Mouvement 2009 en affectant les collègues concernés par une fermeture de classe (prononcée le matin suite au CTPD (voir page 3), puis les collègues sans poste (en fonction des postes libérés pour diverses raisons depuis la CAPD du 28 aout). Une 20aine de collègues ont ainsi été affectés, un peu moins d'une centaine de personnels restant toujours sans poste, en "surnombre".
Les situations de 8 collègues bénéficiant d'un allègement de service pour raisons médicales ont été ensuite examinées.

Frais de déplacement des personnels en surnombre :
Répondant au SNUipp-FSU au sujet des frais de déplacement des personnels affectés en surnombre, l'IA a affirmé qu'il avait demandé aux IEN de leur faire effectuer des remplacements de courte durée et qu'ils bénéficieraient donc de l'indemnité de remplacement (leur rattachement administratif étant le siège de la circonscription dans laquelle ils ont été affectés en surnombre le 28 aout).

Critères d'affectation des « surnombre » pour la rentrée :
Les implantations des collègues sans poste ont été effectuées à raison de 6 ou 7 par circonscription, au barème, en fonction des vœux des personnels, d'après l'IA. Le SNUipp a souligné que des personnels se retrouvaient affectés en dehors de leurs vœux, parfois très loin de leur domicile (exemple de Toulon Var ASH, considéré par l'IA comme une circonscription toulonnaise alors qu'elle couvre tout le département...).

60 heures : Questionné par le SNUipp au sujet des 60 heures, le nouvel IA a précisé qu'il ne légifèrerait pas et qu'il mettrait en œuvre les textes nationaux. Il a précisé qu'un temps de concertation était quand même nécessaire (à l'inverse de ce que déclarait l'ancien IA) et qu'il accepterait les propositions des écoles qui intègreraient au maximum 6 heures de concertation sur les 60 heures. Le SNUipp a rappelé son attachement au RASED et souligné qu'il soutiendrait les écoles qui proposeraient des projets intégrant plus de concertation, ce que permettent par ailleurs les textes en vigueur. Le syndicat a ensuite demandé que les T1 soient exemptés des 60 heures, considérant le fait que l'entrée dans le métier devrait être facilitée. L'IA n'y est pas favorable : selon lui, seuls les RASED ne seront pas obligés d'entrer dans le dispositif.

Indemnité de départ volontaire : Interrogé par le SNUipp-FSU sur les critères d'attribution de l'indemnité de départ volontaire, l'IA ne s'est pas prononcé, attendant une réponse académique de la part du recteur pour les enseignants du 1er et du 2nd degré.

Primes CE1 et CM2 : Concernant la prime versée pour les évaluations CE1 et CM2, l'IA a répondu au SNUipp que seuls les personnels ayant saisi les résultats sur l'interface informatique du ministère la percevraient. Pour le SNUipp, les consignes ministérielles sont claires : la prime est versée à celles et ceux qui ont fait passer les évaluations, les ont corrigées et ont informé les parents, la remontée des résultats se faisant y compris sous format papier. L'IA interrogera le ministère à ce sujet.

Pont de l'ascension :Le SNUipp a ensuite demandé à l'IA de préciser ultérieurement sa décision au sujet du pont de l'ascension, le précédent IA refusant toute forme d'aménagement.

OPERATION TRANSPARENCE

Vos élu(e)s SNUipp-FSU à la CAPD du VAR

Durant son congé formation, Bruno Suzanna est remplacé par Pierre Galletti.

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL PROMOTIONS

PROFESSEURS DES ECOLES - Année 2009/2010
Grand-Choix* Choix* Ancienneté*

INSTITUTRICES - INSTITUTEURS - Année 2010
Choix* Mi-Choix* Ancienneté*

[redacted]

Echelon actuel : .....

Depuis quand ? .....

Date d'intégration dans le corps des Profs d'école :
Le .....

Reliquat d'ancienneté : .....

Nom, prénom : _____
Nom de jeune fille : _____

Adresse personnelle : _____

_____

Nom de l'école : ..... Commune : .....

Eléments pour le calcul de votre barème :

1/Ancienneté générale des services :
(au 31/12/2009 : années, mois, jours) ..... /..... /.....

⇨ **Concours AVANT BAC (Ecole Normale)**
Date de naissance : Le ..... 19 .....
Date d'entrée à EN en FP1 : Le ..... 19 .....

⇨ **Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)**
Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le ..... 19 .....

⇨ **Liste Complémentaire**
Date de recrutement : Le .....

⇨ **Remplaçants :**
Date de stagiarisation : Le ..... 19 .....

♦ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours) ...../..... /.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?
DISPONIBILITE du.....au.....
CONGE PARENTAL du.....au.....
CLM ou CLD du.....au.....
Service National du.....au.....

Autres services Fonctions Publiques :
Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....
Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours) ...../..... /.....

2/Notes et dates d'inspection (jour, mois, an) donner les 3 plus récentes :
Le ..... Note : .....
Le ..... Note : .....
Le ..... Note : .....

3/Correctif administratif :
(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 30.06.2009)
Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté)
Avez-vous exercé en ZEP entre le 27.7.89 et le 31.12.94 ? OUI NON
Si oui, l'ASA a t-elle déjà été prise en compte ? OUI NON
(entourer la réponse)

Allocation IUFM
Avez-vous bénéficié d'une allocation IUFM ? OUI NON
(entourer la réponse)

CALCUL DU BAREME

vérification SNUipp
(ne rien inscrire dans cette colonne)

Promu(e) le
Mode

Non promu(e)
Barème dernier promu(e)

A :

N :

C :

TOTAL :

ASA prise en compte :

Allocation IUFM prise en compte :

Fiche à renvoyer au SNUipp Var Immeuble Le Rond Point Avenue Pierre et Marie Curie 83160 LA VALETTE

Promotions avancées en octobre

Le SNUipp obtient gain de cause concernant l'avancement de la CAPD consacrée aux promotions des PE et des instituteurs. Les salaires seront mis à jour plus rapidement.

En 2006-2007, le SNUipp a obtenu l'avancement en décembre de la CAPD consacrée aux promotions des instituteurs (promus par année civile), permettant ainsi de voir leur situation régularisée au plus vite, certains étant promus dès janvier. Le syndicat a poursuivi ses interventions et obtenu gain de cause pour les PE (promus par année scolaire).

La CAPD se réunissait traditionnellement en décembre et tous les PE promus entre le 1er septembre et la CAPD devaient attendre plusieurs mois pour voir leurs salaires mis à jour. Désormais, la CAPD unique (PE et instituteurs) devrait se tenir mi-octobre mais l'IA n'a toujours pas communiqué les dates des CAPD de cette année ! Le SNUipp l'a interpellé à ce sujet.

Après la mise à jour en 2006-2007 de la grille du correctif des notes, le SNUipp poursuit son travail pour la défense des personnels. Ne restez pas isolé-e-s.

Serrons-nous les coudes. Syndiquez-vous au SNUipp !

Repères pour les PROMOTIONS
INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES

S'informer, débattre, construire, agir avec le SNUipp-FSU !

Avancement Instituteurs

Avancement P.E.

Calcul du barème dans le Var

A = Ancienneté Générale de Services
(décision de l'IA, après la CAPD du 2.11.95, c'est l'AGS qui compte pour toutes les opérations administratives.)

Un point par an / 0,083 point par mois / 0,00273 par jour.

N = Note : Moyenne des notes d'inspection des trois dernières années jusqu'au 30/06/2008. Si pas de note, une note plancher (selon l'échelon) est attribuée.

Correctif (que les élu(e)s du personnel ont obtenu depuis 18 ans)
+ 0,5 point tous les deux ans sans inspection (déduction faite des périodes non "inspectables", par exemple : congé parental), sans toutefois dépasser la note plafond de l'échelon.

En cas d'égalité de barème,
pour départager les collègues (dans l'ordre)

1/ note sans correctif,
2/ celui à qui la promotion profite le plus longtemps dans l'année,
3/ l'âge (le plus âgé).

Grille varoise pour le correctif de la note

Bulletin d'adhésion 2009/2010

Mr/Mme/Mlle **NOM** : ……..
PRENOM : ……..

Date de naissance : …… Téléphone : ……..
Nom de jeune fille : ……
Date de sortie de l'IUFM : ……
Adresse (Domicile) : ……
……..
……..
Code postal _ _ _ _ _ **Commune** : ……
Email : …… ……..@……

Code école 083 _ _ _ _ _
Lieu d'exercice : ……
Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....
Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité
Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : _ _
Nomination à ❑ **Titre Définitif** *ou* ❑ **PROVISOIRE**
Travaillez-vous à mi-temps ? ❑ OUI ❑ NON
Montant de la cotisation (voir ci-dessus) : ……..……euros

Mode de paiement : ❑ CCP ❑ Chèque bancaire
❑ Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

** Remplir et signer le formulaire ci-contre.*

❑ Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U

SNU*ipp*
F S U.

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).
Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.
Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :
Signature :

La cotisation à 34 %

-66%

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80.52 euros.Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2008/2009 sera déductible des impôts/revenu 2009. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2009. Les adhérents 2007/08 recevront leur attestation pour les impôts 2008.
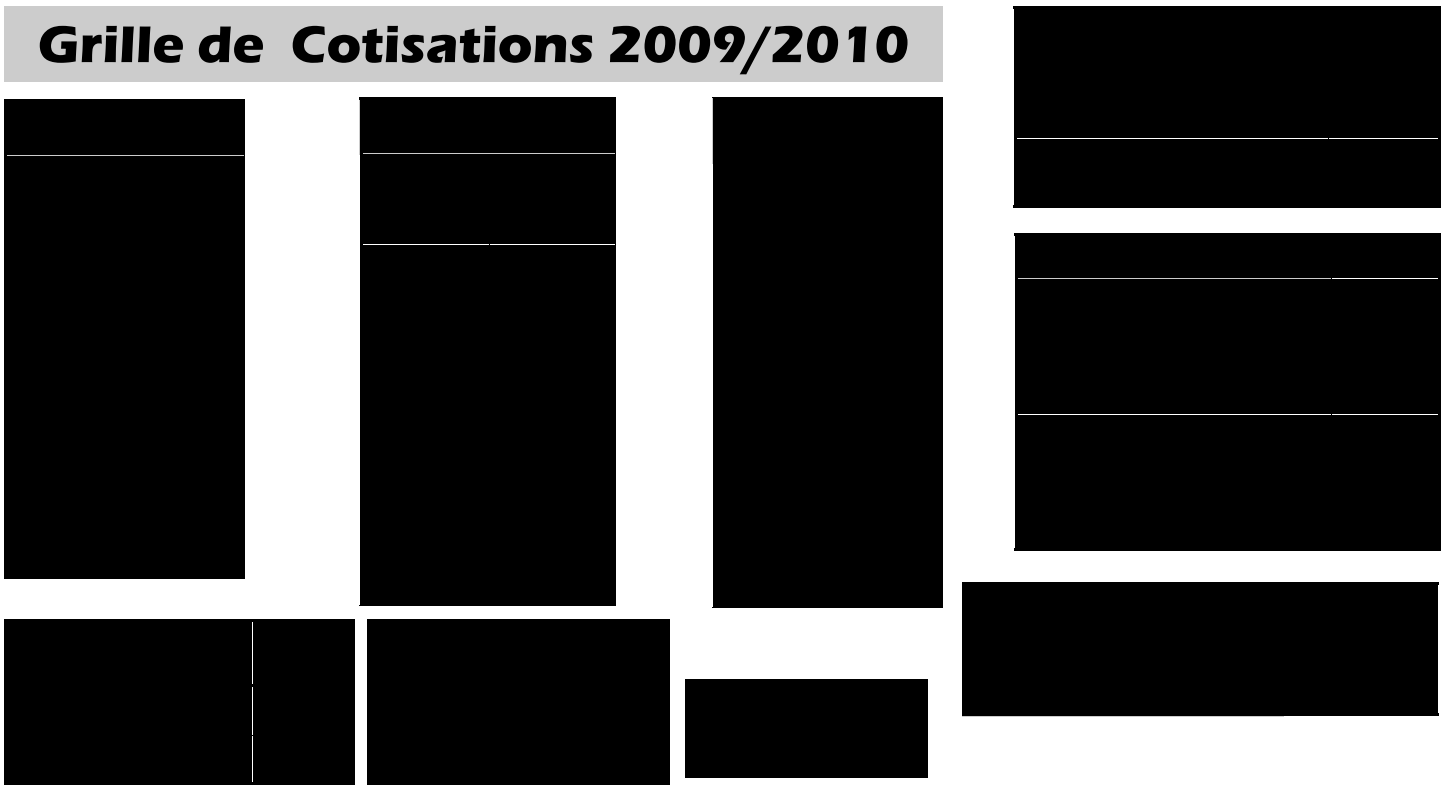
Grille de Cotisations 2009/2010